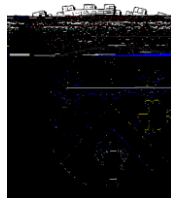


# **PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2005**

**VILLE DE MENNECY**  
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 9 novembre 2005

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 25 puis 24 à 20H15**

**Convoqués le : 3 novembre 2005**

L'an deux mille cinq, le neuf novembre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de 25 puis 24 (à partir de 20H15) au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT (jusqu'à 20H15), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Christine COLLET, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**POUVOIRS :**

**Marie-Claude RASCOL pouvoir à : Josette LACOMME**

**Sophie BERNARD pouvoir à : Joël MONIER**

**Hervé MARBEUF pouvoir à : Chantal LANGUET**

**Nadège DEVILLE pouvoir à : Daniel BAZOT**

**Claude GARRO pouvoir à : Christine COLLET**

**Jean-François PEZAIRE pouvoir à : Jouda PRAT**

**Bernard MARTY pouvoir à : Apolo LOU YUS**

**ABSENTS :**

**Alain CROULLEBOIS**

**Nicole PASSEFORT (à partir de 20H15)**

*Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; sur proposition du Maire, Mademoiselle Esther GIBAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

Menecy, le 3 novembre 2005

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le Mercredi 9 novembre 2005 à 19h00**

**Salle du Conseil Municipal**

**INFORMATIONS :**

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- |                 |                                                                                                                                                                |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L.11.05.243.72  | Décision du Maire acceptant la mission complémentaire à la mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation partielle de locaux Orangerie II.  |
| L.11.05.249.74  | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Menecy et l'Association Acte Emploi pour la mise à disposition de Madame Edith LACHAUX      |
| L.11.05.251.76  | Décision du Maire acceptant le marché d'étude de zonage d'assainissement passé entre la ville de Menecy et le Bureau d'Etudes SAFEGE.                          |
| L.11.05.255.80  | Décision du Maire acceptant le contrat de prestations de service passé entre la ville de Menecy et le « Théâtre des Châtaigniers ».                            |
| L.11.05.256.81  | Décision du Maire acceptant le contrat de prestations de service passé entre la ville de Menecy et l'association « La maison des écrivains ».                  |
| L.11.05.257.84  | Décision du Maire acceptant la convention de bail passée entre la ville de Menecy et l'APES – la société HLM La Lutèce- VIVR'ESSONNE OPDHLM de l'Essonne       |
| L.11.05.257.85  | Décision du Maire acceptant le contrat de location passé entre la ville de Menecy et la société NEOPOST France.                                                |
| L.11.05.258.86  | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Menecy et l'association COURRIER DU SUD.                                                    |
| L.11.05.262.89  | Décision du Maire acceptant la convention d'occupation d'un logement entre la ville de Menecy et Madame BIONDI Raïssa.                                         |
| L.11.05.262.90  | Décision du Maire acceptant le contrat de prestation de service passé entre la ville de Menecy et Pôles d'images éditions.                                     |
| L.11.05.265.91  | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Menecy et l'association ACTE EMPLOI pour la mise à disposition de Mr LICATA Giovanni.       |
| L.11.05.265.92  | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Menecy et l'Association ACTE EMPLOI pour la mise à disposition de Mr GAURIER Christophe.    |
| L.11.05.272.99  | Décision du Maire acceptant la convention de formation BAFD passée entre la ville de Menecy et l'association Léo Lagrange Ile de France.                       |
| L.11.05.277.101 | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Menecy et l'association ACTE EMPLOI pour la mise à disposition de Mme MARGAILLAN Catherine. |

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Septembre 2005.**

## ORDRE DU JOUR

### **I / AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Joël MONIER**

1) Rapport d'activité 2004 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

### **II / TRAVAUX/URBANISME**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

2) Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'électricité et du gaz – SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et de ses environs)

3) Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – SEE (Société des Eaux de l'Essonne)

4) Bilan d'exploitation et rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)

5) Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone UL du lieu dit « La Plaine » afin de permettre la création d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage : *Bilan de la concertation*

6) *Approbation* de la Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone UL du lieu dit « La Plaine » afin de permettre la création d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage.

7) Mise en Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UE « Les Bas Prés » rue du Petit Mennecy en vue de permettre l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D) : *Bilan de concertation*

8) *Approbation* de la Mise en Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UE « Les Bas Prés » rue du Petit Mennecy - Implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D)

9) Construction de la Maison de la Petite Enfance : résultat de l'appel d'offres

### **III / FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

10) Décision Modificative N°3 du Budget Principal

11) Dotation Globale d'Équipement : Programmation 2006

### **IV / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

12) Transfert de personnel à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

13) Création d'un poste de puéricultrice cadre de santé

### **V / QUESTIONS DIVERSES**

**Le Maire,**

**Joël MONIER**

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Esther GIBAND), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Pas de commentaire sur ces actes.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2005 est approuvé par l'Assemblée.

Monsieur Le Maire aborde à présent l'ordre du jour.

## **I / AFFAIRES GENERALES** **Rapporteur : Joël MONIER**

### 1) Rapport d'activité 2004 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Joël MONIER : « C'est un document qui je pense a retenu toute votre attention. Je ne vais pas vous en donner lecture. Vous avez dû en prendre connaissance avec intérêt. Peut-être aurez vous des questions particulières en dehors du fait des quelques remarques que je vais pouvoir vous faire sur les différentes commissions où nous sommes présents. Je vais demander à notre collègue Bernard BOULEY s'il veut bien nous parler du Développement Economique, compétence de notre CCVE. »

Bernard BOULEY : « Pour le Développement Economique sur la CCVE : depuis une année, période où je me suis plus rapproché de ce dossier et de cette commission, il y a plusieurs axes. D'abord essayer de conserver l'activité économique sur le territoire, donc avoir de plus proches relations avec les entreprises existantes surtout les entreprises à problème ; je pense notamment à ISOICHEM où des contacts ont été pris pour essayer de connaître les perspectives d'avenir et de reclassement ou de départ de certains employés de cette société, et c'est une société importante du territoire. Donc, il y a un rapprochement avec ces entreprises. Il faut également essayer d'attirer des entreprises nouvelles. Pour cela, il faut des locaux et des zones d'activités. Il y a eu un recensement de fait des locaux et des territoires disponibles pour la construction de bâtiments. Cela a donné lieu à un petit manuel que l'on a appelé « La Bourse des Locaux » qui est relayé sur le site Internet de la CCVE mais aussi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne. Et puis, il y a aussi un certain nombre de projets, en particulier une étude en cours sur la possibilité de créer une zone Montvrain 2. On l'appellerait comme cela sur Mennecy. En effet, la zone de seize hectares que nous avons créée, enfin plutôt développée sur ce mandat, est pleine quasiment aujourd'hui puisqu'il reste un terrain à vendre, pratiquement vendu. Il y aurait trente hectares en face, qui correspondraient à ce que l'on a vu dans le PLU et surtout dans le SCOT. Donc trente hectares d'activités économiques au sein d'une zone qui s'appellerait Montvrain 2. Et puis il y a aussi des études de faites pour qu'à plus long terme il y ait du développement économique sur le plateau de Vert Le Grand où là, les zones sont un peu plus grandes, une quarantaine voire cinquante hectares possibles, et qui jouxtent la Communauté d'Agglomération d'Evry. Il pourrait y avoir une continuité avec ce qui est déjà fait de ce coté là. Donc ce sont des études en cours. La CCVE est une communauté qui démarre avec peu de moyens, peu de personnel, avec beaucoup d'ambitions. Mais pour ces ambitions, il faut se donner les moyens de les mettre en place. Cela a avancé un petit peu en matière de développement économique. Je terminerai en disant que cela n'a pas avancé à ma vitesse. Point. »

Joël MONIER : « Merci, Bernard. C'est vrai que notre Montvrain 1 est pratiquement bouclé. Et lorsqu'il reste quelques mètres carrés, nous avons la « chance » d'avoir des commerçants itinérants qui s'installent quelques jours ! Je profite de cette évocation des gens du voyage pour remercier notre gendarmerie qui a été particulièrement efficace sur ce problème. »

Jouda PRAT : « J'aimerais poser une question à Monsieur BOULEY concernant Montvrain 2. Est-ce que pour l'étude vous avez posé quelques objectifs ? Et quels sont ces objectifs ? »

Bernard BOULEY : « Les objectifs sont assez clairs. Ils sont issus de l'expérience menée sur Montvrain 1 et des études de marché qui sont faites sur le secteur pour définir le style d'entreprise, à part la logistique car remplir trente hectares de logistiques, cela peut être fait demain matin, tout le monde sait le faire. Nous avons évité de mettre de la logistique. Je vous signale que sur Montvrain 1, il n'y a pas un mètre carré de vraie logistique. On s'est opposé à cela. Sinon c'est facile, aujourd'hui il y a plein d'acteurs économiques dans ce domaine qui sont prêts à acheter des mètres carrés de terrain, même très chers. Seulement la logistique, ce n'est pas, vous le savez bien, très pourvoyeur d'emplois, et surtout de taxe professionnelle. Donc les objectifs pour Montvrain 2 en gros, c'est d'abord un tiers d'activités commerciales. En effet, pour équilibrer financièrement une zone d'activités au niveau prix de vente, parce qu'il y a un prix de revient qui est incontournable, avec un prix d'achat des terrains qui n'arrête pas de monter dans le secteur et puis le coût de viabilisation de ces terrains, donc à partir de ces données, pour rentabiliser au mieux une zone, pour Montvrain 2, on considère qu'il y a un tiers d'activités commerciales, puis un gros tiers qui pourrait être fait en activités économiques, industrielles, artisanales et puis un tout petit tiers qui pourrait être fait, mais là je suis le seul à le défendre mais je continuerai à le défendre, un petit peu dans l'esprit de ce que l'on a fait à Montvrain 1 avec « AIDERA », c'est-à-dire des associations caritatives. Certes elles ne payent pas de taxe professionnelle, mais sont très demandeuses de terrains et payent de la taxe foncière, et sont très créatrices d'emplois. Donc il faut savoir ce que l'on veut. Si on veut remplir très vite une zone d'activités, on peut travailler dans ce sens là. Moi, j'ai des contacts avec de nombreuses personnes dans ces trois domaines qui permettraient donc de remplir assez vite une deuxième zone d'activités à Mennecy. »

Joël MONIER : « Merci Bernard. Cela colle aussi au Développement Economique, on va demander à Madeleine FIORI de nous parler du tourisme et de la communication. »

Madeleine FIORI : « Avant toute chose, j'étais hier en commission communication à la CCVE. Et Madame BERANGERE m'a demandé de rappeler à tout le monde qu'il y avait ce fameux séminaire le 26 novembre car pour Mennecy nous n'avons que onze réponses positives sur trente trois. Donc il n'y aurait que onze personnes qui viendraient au séminaire. Elle a trouvé que ce n'était pas beaucoup pour la commune de Mennecy. Alors si certains ont oublié d'envoyer leur accord, qu'ils veuillent bien le faire. C'est le premier message qu'elle m'a demandé de passer. En ce qui concerne la Commission Communication, et bien comme vous le savez, on travaille beaucoup sur « Horizon CCVE » et ses parutions tous les deux mois. Actuellement, on travaille sur le séminaire. La Commission Communication se réunit très régulièrement, au moins une fois par mois et on travaille surtout sur la parution du bulletin. En ce qui concerne la commission tourisme, pour ceux qui seront là au séminaire, Monsieur FAYOL, qui est le Président de cette commission, fera un exposé justement sur le Développement Economique via le tourisme. Alors c'est quoi ? Eh bien, c'est essayer de mettre en place des chemins de randonnées, de l'accueil, de l'hébergement touristique et c'est surtout, certains sont déjà au courant, toute l'étude faite sur l'aérodrome de Cerny, ce qu'il pourrait devenir, un pôle patrimonial par exemple, avec extensions des hangars d'expositions, ateliers à visiter.

Donc, un pôle festif, thématique, renforçant l'ambiance historique et festive liée à l'aéronautique et une galerie de la grande famille aéronautique. Ceci est bien entendu au stade des études. Voilà ce que j'ai à dire pour ces deux commissions. »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai vu que vous nous regardiez quand vous parliez du séminaire. Je vous rappelle que sur les onze, il y en a au moins quatre de notre groupe qui sont déjà inscrits. Je pense donc que c'est d'autres personnes qu'il faudrait regarder quand vous parlez de cela. C'est un peu comme le déplacement à Renningen où personnellement j'ai envie qu'on le dise, j'ai trouvé qu'il y avait relativement peu d'élus de votre majorité Monsieur MONIER. Je pense que c'est dommage.»

Madeleine FIORI : « Honnêtement Monsieur REYNAUD, je ne cherchais pas à vous regarder particulièrement. Mes yeux se promenaient un peu partout... mais bien que ce soit un bel homme, je suis d'accord ! »

Joël MONIER : « Maintenant, ce qui concerne le transport qui est un dossier important parce que sans le transport, je ne vois pas comment on pourrait concevoir la Communauté de Communes. Notre ami Daniel BAZOT va nous parler du transport.»

Daniel BAZOT : « La Commission Transport a pas mal travaillé durant l'année 2005 et nous avons mis en place des nouveaux circuits, en particulier des circuits qui vont de l'hôpital Clémenceau jusqu'à la gare de Mennecy. Il y a en plus trois dessertes quotidiennes qui vont de Mennecy à Villabé. Voilà. »

Joël MONIER : « Bien. En ce qui concerne le sport : Chantal LANGUET »

Chantal LANGUET : « Bonsoir. Pour le moment, la compétence Sport n'est pas encore validée. Nous sommes en train de travailler dessus. Nous en sommes au point où nous faisons à nouveau l'inventaire des équipements sportifs existants sur les dix sept communes de notre CCVE. En tout état de cause, il a été décidé, dans le cadre de la commission, je ne parle pas par rapport au Bureau Communautaire mais par rapport à la commission, de ne pas générer des perturbations dans ce qui existe dans chaque commune. Sachant que le tissu associatif est extrêmement riche, il est hors de question, pour nos élus, de perturber ce fonctionnement. Par contre, nous travaillons sur de l'événementiel une ou deux fois dans l'année, surtout ce qui n'existe pas, en l'occurrence l'athlétisme. L'athlétisme existe de façon embryonnaire sur certaines communes, embryonnaire en tant qu'activité et équipement. C'est le cas par exemple de Mennecy. Nous souhaitons rassembler tous ces besoins et toutes ces forces sur un même équipement. Cela va générer l'étude de la création d'un équipement, bien situé. On a déjà quelques aperçus, de manière à dynamiser cette discipline. Il y a une demande mais effectivement un peu distillée à droite à gauche. Voilà où nous en sommes pour le moment, mais la compétence n'a pas du tout été transférée.»

Joël MONIER : « Bien merci Chantal. En ce qui concerne toujours les transports et plus particulièrement la gare routière, nombreux sont ceux parmi vous qui ont assisté à l'inauguration de cette gare routière, projet initialement préparé par le SICAM puis qui a trouvé son résultat au moment de la CCVE. La gare routière, je le pense, doit faire plaisir à l'ensemble de ceux qui fréquentent la SNCF.

Pour le SCOT : dans le cadre de la loi SRU, l'étude du SCOT avance, réalisée par le Cabinet Conseil SIAM. Nous avons eu un certain nombre de réunions concernant l'habitat et le paysagement. Pour quelques petites modifications afin d'être en cohérence avec notre PADD et notre futur PLU, nous sommes intervenus afin de modifier des données qui ne



correspondaient pas tout à fait à ce que nous souhaitions. Mais c'est tout à fait normal. D'ailleurs nous n'avons pas été les seuls à faire quelques réflexions.

En ce qui concerne les gens du voyage, je n'en dirai pas grand-chose dans la mesure où c'est un sujet que l'on va aborder tout à l'heure, puisqu'il est à l'ordre du jour par le fait que nous avons fait le choix d'un emplacement que nous proposons à la CCVE. Vous savez que c'est une compétence qui aura une gestion et un fonctionnement dans le cadre de la Communauté de Communes. Je ne parlerai pas des ordures ménagères. Vous savez que maintenant, enfin presque puisque ce sera au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la compétence Ordures Ménagères, ce que l'on appelle aussi Valorisation et Elimination des Déchets Ménagers, entrera en ligne de compte au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Tout à l'heure, Bernard BOULEY nous faisait remarquer que notre CCVE était encore dans quelque balbutiement parce qu'elle est jeune, de 2003, et bien, la venue d'une Dotation Globale d'Equipement un peu plus importante permettra, je pense, à notre Communauté, d'avoir un peu plus d'oxygène. »

Jean-Paul REYNAUD : « On va tout de même parler deux secondes des ordures ménagères. J'ai quelques inquiétudes parce que j'ai des échos selon lesquels Mennecy ferait un peu la politique de la chaise vide dans les commissions de la CCVE qui préparent justement les modalités techniques du transfert. Cela m'inquiète un petit peu, alors est-ce que vous pouvez nous rassurer ? »

Joël MONIER : « Je vous rassure, ne soyez pas inquiet. Lorsque je ne suis pas libre, Monsieur BAZOT est présent et nous avons aussi un chef de service qui a tout à fait la compétence pour répondre aux différents problèmes concernant le projet de cahier des charges. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il n'y avait personne à la réunion du bureau de la CCVE qui a spécifiquement regardé ce problème. La dernière fois, il n'y avait personne de Mennecy à la réunion spécifique des élus sur ce transfert, suite aux délibérations. Il y a une réunion, où il n'y avait personne de Mennecy, ni vous, ni Monsieur BAZOT. Et je parle bien d'élus. »

Joël MONIER : « Vous savez, en ce moment il y a quelques balbutiements dans notre Communauté de Commune. Hier soir, je me suis « cassé le nez » sur une porte fermée alors que je m'attendais à une réunion. Il y a quelques réunions comme cela avec un planning un peu hésitant. Mais je ne cherche pas à fuir. »

Jean-Paul REYNAUD : « On vous donnera le bénéfice du doute. Mais je tiens à rappeler ce que nous avons dit la dernière fois. Le transfert a été voté. Maintenant, il s'agit que les élus représentant notre commune au sein de la CCVE assument les responsabilités qui découlent de ce vote, quel qu'ait été le vote de ces personnes là dans votre Conseil Municipal. Aujourd'hui, l'intérêt de Mennecy ce n'est sûrement pas de laisser faire par d'autres le choix des modalités techniques du transfert de la compétence. Donc que l'on soit d'accord ou pas avec ce transfert, je crois que le devoir des représentants de Mennecy au Conseil Communautaire est de participer à l'élaboration de quelque chose qui tienne la route. Sinon j'appelle cela de l'irresponsabilité politique. »

Joël MONIER : « Je veux vous rassurer Monsieur REYNAUD, nous ne sommes pas assez irresponsables pour ne pas avoir conscience des responsabilités que l'on va avoir. Même si aujourd'hui est un jour important puisque l'on doit être le 9 novembre et qu'il doit y avoir une date un peu particulière avec la disparition de quelqu'un qui pratiquait la chaise vide. Nous ne souhaitons pas faire la politique de la chaise vide. Je vous rappelle ce petit moment historique simplement.

N'ayez aucune crainte Monsieur REYNAUD, on vous rassure sur le fait que nous ne serons pas irresponsables et que nous ne sommes encore qu'au moment des brouillons. »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, s'il vous plaît, je reviens aux sports. Chantal, j'aimerais vous poser une question : est-ce que vous avez parlé du golf ? »

Chantal LANGUET : « Non, cela n'a pas été abordé. »

Jouda PRAT : « Parce qu'il y a des personnes intéressées par le golf. Nous avons le golf de Chevannes et ce serait bien de le dynamiser. »

Joël MONIER : « Vous avez raison Madame PRAT. Lors de la réunion à laquelle j'ai participé avec Madame LANGUET, nous étions un peu parti tout azimut. Si on fait un effort pour une compétence sport, il va falloir se limiter à un secteur bien précis. Les disciplines sportives sont tellement nombreuses...L'athlétisme semble privilégié. Maintenant, nous allons demander à Madame BERTHAUD de nous parler des affaires scolaires, sujet qui lui est cher. »

Annie BERTHAUD : « Je suis désolée, je n'ai rien de nouveau à vous annoncer parce que nous n'avons pas eu de réunion depuis mars 2005 et il n'y en a pas de prévues d'ici la fin de l'année. Dès que j'aurai des éléments, je vous en parlerai. »

Joël MONIER : « Madame BERTHAUD est succincte et concise. Merci. »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que je peux me permettre Madame BERTHAUD ? Je sais que cela n'a pas un rapport direct, mais j'en profite parce que vous n'avez pas de sujet à l'ordre du jour. Je pense que vous allez démentir cette information selon laquelle vous refusez de participer maintenant aux Conseils d'Ecoles sous prétexte qu'il y aurait une attitude relativement irrévérencieuse par rapport aux représentants de la Municipalité. Est-ce que vous pouvez démentir ? Je n'ai pas vu ce courrier que vous auriez soit disant envoyé aux directrices d'école. »

Annie BERTHAUD : « J'ai effectivement envoyé un courrier. Je ne souhaite pas répondre pour le moment à cette question en l'absence des personnes concernées. Ce ne serait pas très honnête de ma part de ne présenter qu'un seul point de vue. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas à l'ordre du jour, vous avez le droit de ne pas répondre. »

Joël MONIER : « Je rajouterai simplement que par le passé, en deux occasions en présence de Madame LOFFICIAL et l'ensemble des directeurs d'école, j'ai quand même bien fait comprendre que les réunions scolaires, ce n'était pas le Colysée et que nous ne sommes pas là pour jouer aux gladiateurs ! Donc si certains pensent que le but de ces réunions, c'est justement de se trouver dans la fêria des colysées, ce n'est pas tout à fait le but et je ne pense pas qu'on arrive à travailler d'une façon sereine et intelligente. Il faut que chacun prenne ses responsabilités et il me semble que ce sera plus sain. Ceci dit, nous arrivons à Nicole PASSEFORT qui va nous parler de la Petite Enfance, sujet qui lui est cher.»

Nicole PASSEFORT : « C'est vrai le sujet m'est très cher mais là je suis encore plus succincte que Madame BERTHAUD puisque je n'ai eu aucune réunion en 2005 pour la Petite Enfance. Je pense qu'actuellement la Communauté de Communes a beaucoup de sujets, non

pas plus important, parce que rien n'est plus important que la Petite Enfance ! Néanmoins, elle ne peut pas faire face à tous les différents problèmes. Par contre nous avons eu un petit déjeuner avec un groupe d'intérêt communautaire qui s'est créé il y a quelques temps. Régulièrement, une fois toutes les deux semaines, il y a un sujet. Donc un matin très tôt je suis allée à Ballancourt pour discuter pendant une heure de la Petite Enfance. Mais nous sommes vraiment à la case départ, tout comme à la première réunion en 2003. Je vous tiendrai au courant dès qu'il y aura quelque chose de plus concret. »

Joël MONIER : « Pour terminer, Monsieur CROULLEBOIS n'étant pas parmi nous pour vous parler de la culture, je vous dirai simplement que la culture va quand même bien son petit chemin et que des réunions se font pour mettre en place des spectacles, en relation avec le chant choral et la chorégraphie. C'est sur ce sujet, qui n'est pas encore une compétence, que travaille la commission. Mes chers collègues voilà pour ces affaires générales concernant donc le rapport d'activités 2004 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Nous arrivons au morceau de choix, au morceau de roi et le roi, c'est notre ami Daniel PERRET pour les travaux d'urbanisme. »

**Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités de la CCVE au titre de l'année 2004.**

## **II / TRAVAUX/URBANISME** **Rapporteur : Daniel PERRET**

2) Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'électricité et du gaz – SIERME (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et de ses environs)

Daniel PERRET : « Que d'honneur, Monsieur Le Maire ! »

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

Michel BOUCHERY : « Nous avons déjà soulevé le problème l'an dernier. Il est certain que les représentants d'associations qui assistent aux commissions sur les services publics et nous même à la commission des travaux, on a soulevé le problème. Je trouve que le SIERME ne sait pas lire ! On ne lui a pas demandé un rapport d'activités, on lui demande un rapport sur la qualité des services. Alors est-ce que l'on ne pourrait pas modifier la délibération en ajoutant que le Conseil Municipal demande pour l'avenir que lui soit fourni un rapport identique, dans le fond et la forme, à ceux fournis par la SEE ou le SIARCE faisant apparaître en particulier différents budgets fonctionnement et investissement ? Ce n'est pas la peine de nous dire qu'ils ont fait une réunion tel jour, une autre un autre jour. Ils ont peut être même oublié le « gueuleton » qu'ils ont dû faire pour finir l'année, alors appuyons une bonne fois pour toute ! »

Joël MONIER : « Je crois que Monsieur Le Directeur m'indique qu'en fait c'est un vœu et qu'un vœu ne se met pas sur une délibération. »

Michel BOUCHERY : « Ah bon, pourquoi ? »

Joël MONIER : « J'ai peut être mal interprété. Je vais laisser à Monsieur Le Directeur le sujet. »

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Cette délibération acte et là vous demandez qu'on prenne un vœu. Je n'ai pas dit que j'étais contre, c'est simplement qu'il ne faut pas le mélanger avec l'acte. »

Michel BOUCHERY : « Eh bien à ce moment là il ne faut pas prendre acte. »

Jean-Louis LAFAYE, DGS : « Il vous est difficile de ne pas avoir acté ; à ce moment là vous sortez tout de suite, je suis obligé de le dire ! On vient de faire quelque chose qui est un non-sens. Il n'y a pas de vote. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je voudrai au moins que ce soit inscrit au compte rendu du Conseil Municipal que le groupe que je représente ne considère pas que ce rapport soit suffisant et corresponde aux exigences réglementaires. On doit nous fournir normalement un rapport en bonne et due forme et sans ces conditions nous ne prenons pas acte, nous cinq personnes, de ce rapport. Le Conseil Municipal prend acte si il veut, mais nous, nous ne prenons pas acte. »

Joël MONIER : « On pourra peut être envoyer cette partie de votre intervention au Président du SIERME. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pense que vous pourriez en tant que Maire de Menncy faire un courrier traçant ce que nous venons de dire et demandant de présenter pour le prochain Conseil Municipal un rapport qui tienne la route et nous prendrons acte à ce moment là. Je propose que nous ne prenions pas acte aujourd'hui. »

Bernard BOULEY : « Je partage l'avis de Monsieur REYNAUD. Est-ce que pour modérer ces propos on pourrait prendre acte aujourd'hui et préparer une motion pour un prochain Conseil Municipal qui demande à ce que le prochain rapport soit dans les normes ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Le problème, c'est que l'on a déjà dit ça l'année dernière. »

Bernard BOULEY : « Je suis d'accord, mais on n'a pas mis de mot. »

Jean-Paul REYNAUD : « Si Monsieur Le Maire s'engage à présenter au prochain Conseil Municipal une motion, nous sommes d'accord, sinon nous demandons que l'on considère que nous ne prenons pas part à la prise d'acte de ce document. »

Joël MONIER : « Il n'y a pas de problème, on présentera un mot. En plusieurs occasions, nous avons fait la même remarque. Je crois qu'il serait bon de faire connaître nos intentions à notre collègue d'Ormoy. »

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public de l'électricité et du gaz par le SIERME.**

3) Rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – SEE (Société des Eaux de l'Essonne)

Daniel PERRET : « Les rapports ont été largement détaillés au cours de nos réunions, est-ce que vous avez des questions supplémentaires ? »

Pas de questions.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement exploités par la S.E.E.**

4) Bilan d'exploitation et rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau)

Daniel PERRET : « Là c'est pareil. Vous avez une très belle plaquette et de longues explications sur le sujet. Est-ce que vous avez des questions ? »

Pas de question.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement assuré par le SIARCE.**

5) Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone UL du lieu dit « La Plaine » afin de permettre la création d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage : *Bilan de la concertation*

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation

Pierre MONTREUIL : « Une question sur le cahier d'observation : l'association ABADE dit à un certain moment que la concertation opérée avec les gens du voyage doit être inscrite dans le cahier des charges. C'est quoi cette concertation ? En page 2 du courrier envoyé par l'association ABADE le 23 août. »

Daniel PERRET : « Il faudra vous rapprocher des personnes concernées qui ont écrit ce document. Sur le plan de la Mairie, je n'ai rien à y voir. »

Joël MONIER : « Autre question ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Cela veut dire que lorsque les associations se donnent la peine d'aller inscrire des choses sur les registres d'enquête et que l'on ne comprend pas ce qui est écrit, on ne prend pas son téléphone et on ne les appelle pas pour leur demander ce qu'elles ont voulu dire ? C'est un peu gênant comme méthode de concertation ! »

Joël MONIER : « Cela a dû nous échapper. »

Jean-Paul REYNAUD : « Probablement... ! »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Bernard BOULEY
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS

6) *Approbation* de la Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone UL du lieu dit « La Plaine » afin de permettre la création d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage.

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Joël MONIER : « Mes chers collègues, si vous le permettez, j'ai relu le texte qui était litigieux tout à l'heure. Je crois comprendre que l'association se rapporte plus à la CCVE plutôt qu'à notre commune puisque nous nous limitons, nous, à proposer un terrain. Dans le cadre de la création de cette aire, il doit y avoir de la part de ceux qui ont la compétence, la CCVE, une relation avec les gens du voyage pour que la réalisation se fasse dans la concertation. Je crois que ce doit être la pensée. J'espère Monsieur MONTREUIL que cela vous convient. »

Pierre MONTREUIL : « La réponse me convient Monsieur Le Maire. Mais encore, j'appuie ce que disait Jean-Paul REYNAUD, moi je suis extrêmement partisan de recevoir ou d'écouter les gens qui interviennent avec tout le bon sens et le meilleur esprit pour améliorer

les choses. Donc là, je vois que l'on n'a pas reçu les gens de cette association et je trouve que c'est regrettable. »

Daniel PERRET : « Nous n'avons pas à les recevoir, ce n'est pas Mennecy qui réalise cette aire. »

Joël MONIER : « Je crois Monsieur MONTREUIL que c'est un vœu pieux tout à fait honorable par rapport à ceux qui l'ont écrit, mais c'est vrai que la réalisation rentre dans le cadre de la responsabilité de la CCVE. Je suis comme vous Monsieur MONTREUIL, et je pense que tous autour de cette table, nous souhaitons que la concertation existe. C'est vrai que là, vous avez eu une lecture pointue de ce texte et je vous en remercie. Cela nous avait un peu échappé ; cela m'a permis de réfléchir et d'essayer de vous répondre. »

Jean-Paul REYNAUD : « Si vous le permettez Monsieur Le Maire, pour clore ce sujet vous bottez en touche ! Je comprends bien que la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage soit de la compétence de la CCVE ; cela est indéniable. La responsabilité du choix de terrain incombe quand même à la commune dans la mesure où elle devait proposer des terrains. Donc quelque soit l'avenir de ce projet, il ne faut pas s'exonérer par avance de toute responsabilité par rapport à quelque chose qui se passerait mal dans ce dossier plus tard, dans la mesure où tout le monde est bien conscient que c'est le choix de l'emplacement qui prime sur tout le reste. C'est-à-dire que l'on pourra bien faire des remarques sur la qualité de la réalisation, est-ce que le mur qui clôture est beau, etc...et pour ça le responsable sera la CCVE. Il n'en demeure pas moins que la révision du Plan d'Occupation des Sols, et donc le choix du terrain, a été fait par la municipalité. Là aussi, c'est le problème de rester responsable. Je souhaiterais que nous n'occultions pas, et je dis bien nous parce que nous avons également voté ce choix, la responsabilité que nous avons par rapport à cette chose là. Je pense que ce ne serait pas moralement acceptable.

Ce qui m'inquiète un petit peu plus dans ce dossier, c'est là aussi du domaine de la rumeur probablement, le fait que de toute façon on ne prend pas beaucoup de risque parce que comme le terrain, on n'arrive pas à l'acheter et que ça ne se passera pas bien, on va mettre des années avant de résoudre le problème du foncier ! Alors « on s'en fout un peu » parce que l'aire des gens du voyage, on ne la fera pas avant trois ou quatre ans. Est-ce que vous confirmez tout cela ? »

Joël MONIER : « D'abord si vous le permettez, je reprendrai la balle qui est en touche pour la remettre au centre ! Sachez que de toute façon dans le cadre de cette compétence, la CCVE a un cabinet de consultant O.T.S, qui s'est occupé de la recherche des terrains et qu'il l'a fait dans le cadre d'une concertation avec nous. Il a donné son aval, il est d'ailleurs payé pour cela, pour la localisation du terrain.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, la bonne volonté, elle est chez nous. La moins bonne volonté serait peut être du côté de la CCVE dans la mesure où, tout à l'heure on en a un peu parlé lorsque Bernard BOULEY a présenté le développement économique, sachez que le Montvrain 2 a donc une vocation économique et qu'il serait bon tout de même que la CCVE prenne quelques responsabilités en ce qui concerne l'achat de quelques hectares. Il est bien évident que je comprends très bien la réaction du propriétaire du terrain qui ne veut pas vendre un échantillon de 6 500 mètres carrés sur son terrain de 26 hectares. Il faut le comprendre. Mais tout cela, c'est dans un contexte où la bonne volonté est tout de même de notre côté. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le terrain sur lequel serait prélevé les 6 500 mètres carrés est dans l'emprise de Montvrain ? »

Joël MONIER : « Oui. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc je pense qu'il n'y a pas de problème. La CCVE doit pouvoir lui acheter la totalité. »

Bernard BOULEY : « Avec quels moyens ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Il faudra bien acheter les terrains un jour pour mettre quelque chose sur Montvrain 2, avant de les revendre bien entendu. Donc je ne pense pas que ce soit là le vrai problème. Ce n'est pas un problème de foncier. Il y a des explications à l'abstention de Bernard BOULEY tout à l'heure. Je comprends ; il s'est exprimé sur le sujet. Je pense qu'il va s'abstenir sur ce sujet puisque c'est quelqu'un en général de cohérent. Donc je peux comprendre que cela puisse poser des problèmes mais, Monsieur MONIER, ne mettez pas en avant l'aspect foncier dans le sens où le vendeur ne voudrait pas vendre qu'une partie du terrain mais la totalité parce que cela peut très bien se résoudre dans le cadre de la réalisation de Montvrain 2. Cela serait une mauvaise excuse, pour la CCVE, pour justifier que ça n'avance pas. »

Joël MONIER : « C'est le même problème sur Ballancourt. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD ,Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL,. Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Bernard BOULEY
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS

7) Mise en Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UE « Les Bas Prés » rue du Petit Mennecy en vue de permettre l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D) :  
*Bilan de concertation*

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.



Pierre MONTREUIL : « Vous avez reçu sur ce sujet un courrier de l'association APE 91 enfin plutôt Monsieur LANDRE, commissaire enquêteur, a reçu ce courrier le 17 septembre et Monsieur MONIER, l'association vous a écrit le 10 octobre. Or elle n'a eu aucune réponse à ce courrier. Donc là on tombe un petit peu dans le même cas : je voudrai savoir pourquoi vous n'aviez pas répondu aux suggestions et demandes faites. »

Joël MONIER : « En fait, il y a eu une rencontre, une concertation qui s'est passée avec Monsieur le Commissaire Enquêteur lequel a donné un avis favorable. Il a certainement lui aussi reçu ces questions auxquelles il a du penser qu'il n'y avait pas lieu de donner une réponse particulière. Donc moi je reste derrière ce que le Commissaire Enquêteur a décidé, c'est-à-dire son avis favorable. Voilà. »

Pierre MONTREUIL : « Oui mais cela n'empêchait pas de prendre en compte ce qui a été dit par cette association et là aussi avoir un dialogue. »

Joël MONIER : « Je n'en voyais pas la nécessité mais je vois que vous avez eu une très bonne lecture. Je vous en félicite. »

Pierre MONTREUIL : « Je vous en remercie mais c'est tout de même important qu'il y ait des rapports constructifs entre les associations et la Mairie. »

Jean-Paul REYNAUD : « De quoi s'agit-il exactement parce que je ne vois pas dans le dossier le courrier correspondant. »

Pierre MONTREUIL : « Ce n'est pas dans le dossier, mais Monsieur MONIER sait de quoi je parle. »

Jean-Paul REYNAUD : « Comme on met en général dans le dossier les avis écrits qui ont été portés au Commissaire Enquêteur et que je ne vois que les écrits de l'association Abade dans le dossier, sauf si le dossier n'est pas complet, alors je ne comprends pas pourquoi on parle de l'association APE. Le commissaire enquêteur fait état du courrier d'APE 91, donc de fait, il prend en compte dans son avis. Alors pourquoi ne l'avons-nous pas dans le dossier ? C'est bien cela la question. Il n'y a que les écrits de l'association Abade qui nous ont été fournis. Je vois qu'il y a un courrier d'APE mais je ne sais pas ce qu'il y a dedans, c'est un peu embêtant. »

Daniel PERRET : « Je vais vous en donner lecture. »

Monsieur PERRET donne lecture du courrier de l'association APE daté du 17 septembre 2005 (disponible pour consultation en mairie annexe).

Jean-Paul REYNAUD : « Vous l'aviez dans votre dossier alors pourquoi vous ne l'avez pas fourni ? »

Daniel PERRET : « Nous avons dit en commission que toutes les pièces du rapport étaient à disposition. »

Jean-Paul REYNAUD : « D'accord, mais pourquoi il y avait celui d'une autre association et pas celui-là ? Ou on les met tous ou on n'en met aucun ! »

Joël MONIER : « Là, vous en avez eu connaissance. »

Michel BOUCHERY : « Est-ce que je peux poser une question : est-ce que l'on ne risque pas d'aggraver la situation sanitaire de nos pauvres malades en élevant des oiseaux qui risquent de leur donner la grippe aviaire ? !! »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS

8) *Approbation* de la Mise en Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UE « Les Bas Prés » rue du Petit Mennecy - Implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D)

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

Daniel MOIRE : (hors micro) interroge sur le calendrier (travaux, ouverture) de cet établissement.

Daniel PERRET : « On ne le connaît pas pour le moment. Ce sera à l'issue du permis de construire. Là, il y en a pour un an et demi minimum. »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai un problème de sémantique. Ce que l'on approuve, ce n'est pas la mise en révision simplifiée, c'est la révision. La mise en révision, on l'avait déjà lancée ; c'est le lancement de l'action. On écrit des délibérations qui ne me semblent pas correctes sur le plan du droit. Ce que nous approuvons, c'est la révision. C'est l'aboutissement du processus de mise en révision. Nous sommes bien d'accord ? Donc nous approuvons la révision. »

Joël MONIER : « D'accord, nous rectifions. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS

9) Construction de la Maison de la Petite Enfance : résultat de l'appel d'offres

Daniel PERRET à la demande des autres conseillers donne une lecture partielle de la note de présentation notamment le passage consacré au lot N°13.

Pas de question.

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS

### **III / FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

#### 10) Décision Modificative N°3 du Budget Principal

Bernard BOULEY : « Cette décision modificative N° 3 est sans doute la dernière de l'année budgétaire. Elle procède principalement à des réajustements. Je ne vais pas vous lister toutes les sommes mais vous dire qu'en matière de fonctionnement nous avons été amené à faire un certain nombre de réajustements concernant les frais de personnel. C'est normal par rapport à la masse financière de l'année d'avoir des petits réajustements de fin d'exercice qui font appel à des dépenses nouvelles liées à l'augmentation des cotisations sociales principalement et puis donc, pour compenser ces dépenses nouvelles, des reprises de crédits pour des petites sommes qui ne seront pas utilisées d'ici la fin de l'année dans certains secteurs. Les deux principales reprises sont le solde des dépenses imprévues de fonctionnement, c'est fait pour cela, pour 57 723 euros que nous reprenons en totalité. Donc il n'y a plus de dépenses imprévues de fonctionnement mais nous sommes à la mi-novembre ; normalement cela devrait aller. Et puis également une moins dépense intéressante, 28 692 euros qui correspondent aux prélèvements de la loi SRU. En effet cette année, dans le courant de l'exercice, nous avons appris que nous n'y étions pas assujettis pour cette année compte tenu du fait que nous avons touché la DSU ; nous avons plus de 15% de logements sociaux. Nous ne sommes pas assujettis aux prélèvements de la loi SRU sur les logements sociaux non réalisés.

En ce qui concerne les recettes :

Des recettes nouvelles : l'une traditionnelle, c'est les contributions directes, les rôles supplémentaires pour 7 555 euros et une recette nouvelle parce qu'elle n'était pas prévue dans le budget primitif, c'est le Marché de Noël. En effet, il a été décidé au moment de la Commission Animation de réaliser ce marché par nous même et de ne pas passer par un sous-traitant. Donc comme c'est en régie, il y a 10 000 euros de recettes prévues pour les droits de place.

En recettes également, une moins value importante, 106 247 euros. Ce sont des recettes qui ne seront pas encaissées, correspondant à des remboursements sur rémunération du personnel liées directement aux nouveaux contrats d'assurance qui ne tiennent pas compte du même délai de franchise que le précédent. C'est quelque chose que nous avons sans doute mal appréhendé au moment du budget primitif. Non seulement, on l'avait mal appréhendé mais comme l'appel d'offres a eu lieu après, c'était d'autant plus difficile. C'est une somme quand même importante qui malgré tout est compensée par les reprises de dépenses imprévues de fonctionnement. Donc on arrive à un équilibre de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

Quant à l'investissement, rien de bien particulier. Quelques reprises de crédits par des choses qu'on avait inscrites déjà dans une décision modificative, c'est par exemple le logiciel sur les permis de construire puisque après consultation, on a pu acquérir ce logiciel pour 6 000 euros de moins. Une reprise sur les dépenses imprévues d'investissement de 41 904 euros mais qui nous laissera tout de même encore 14 644 euros de dépenses imprévues d'investissement. Après un changement de chapitre, une reprise de crédit de 40 000 euros pour des logiciels et on remet plutôt dans du matériel d'informatisation de la bibliothèque. Ce n'est qu'un jeu d'écriture. Puis 25 000 euros que l'on remet dans des travaux de bâtiments. Et une dépense un peu nouvelle : les grilles d'exposition pour le Marché de Noël.

Je vous ai dit que le Marché de Noël était repris par nous. Nous avons eu beaucoup de difficultés à trouver des grilles pour séparer les stands cette année, d'habitude on en emprunte dans différentes communes.

La solution facile était de les louer. Mais quand on regarde le prix de la location ; j'ai proposé à mes collègues de plutôt les passer en investissement. D'abord on récupère la TVA et puis les grilles nous appartiennent. Donc l'année prochaine nous n'aurons plus besoin de les louer. Cela fera une économie en fonctionnement, sachant que le prix de la location correspond à environ deux ans d'investissement. C'était intéressant et la somme n'est pas importante. Ensuite un praticable pour le service des sports, détérioré cet été, pour 15 070 euros. Donc une décision modificative légère et encore une fois probablement la dernière de l'année. De toute façon, cela m'étonnerait que l'on ait des recettes nouvelles cette année à distribuer et j'espère qu'on aura pas de dépenses. »

Jouda PRAT : « Monsieur BOULEY, j'aimerais bien poser une petite question. Pour les indemnités des élus, vous vous rappelez que vous avez budgété 160 646 euros pour le budget primitif 2005. Donc là on enlève 4 000 euros qui ne seront pas pris mais il reste quand même 1 184 euros qui, je ne sais pas si cela va être annulé ou pas. Et alors en 2004, vous aviez prévu 155 478 euros et on a eu pile- poil 155 461 euros. Il y avait une différence de 16 euros. En 2005, il y a une différence de 5 184 euros. De 2003 à 2004, il y a eu une augmentation des indemnités de 1 289 euros et là, pour cette année il y a 1 184 euros que je ne comprends pas. Ils vont où ces 1 184 euros puisqu'on redonne les 4 000 euros que vous réinjectez dans le budget ? En 2005, il y a eu une augmentation de 3,3 % des indemnités des élus. Donc là on réinjecte 4 000 euros. »

Bernard BOULEY : « On ne réinjecte pas, on reprend. »

Jouda PRAT : « Oui, vous les reprenez. Et là, il nous reste 1 184 euros. Cette somme va être utilisée ? »

Bernard BOULEY : « Pas forcément, s'ils ne sont pas utilisés, on les constatera non utilisés dans le Compte Administratif. Là on est certain de ne pas dépenser ces 4 000 euros. »

Jouda PRAT : « Ca c'est sûr. On a budgété 5 184 euros de plus en 2005, alors qu'en 2004, la différence était juste de 16 euros. Mais j'ai remarqué qu'il y avait une augmentation de 2003 à 2004 de 1 289 euros et là avec l'opération que vous avez faite, il doit y avoir une différence de 2004 à 2005 de 1 184 euros. Alors ça je n'arrive pas à le comprendre. »

Daniel BAZOT : « Madame PRAT, je n'ai pas les éléments ici, mais je suis prêt à vous les présenter au prochain Conseil Municipal. Mais n'oubliez pas que dans la partie « élus », il n'y a pas uniquement les indemnités. Cela comprend également la formation concernant l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal. Je parle du 065 dans lequel se trouve l'ensemble. »

Jouda PRAT : « Non, non. Ce que je vous donne, ces chiffres, c'est juste les indemnités des élus, le 53. »

Daniel BAZOT : « Alors, je vous donnerai tous les éléments au prochain Conseil Municipal, parce que là je n'ai pas les documents. »

Jouda PRAT : « Là je n'ai pas pris que les indemnités des élus. J'ai repris tous nos Comptes Administratifs et tous les Budgets Primitifs. »

Daniel BAZOT : « Je peux vous garantir que les indemnités n'ont pas augmenté de 3%. »

Jouda PRAT : « Oui eh bien, là justement le budget primitif avait augmenté de 5 184 euros, donc il y a eu une augmentation de 3,3%. »

Bernard BOULEY : « Au budget primitif, il y a eu une augmentation par rapport à l'année précédente. Il y a eu la même proposition d'augmentation par rapport à l'ensemble des rémunérations du personnel. Au mois de mars, quand on a voté le budget, on ne savait pas comment le gouvernement allait faire les augmentations cette année. Donc on est parti sur es prévisions d'augmentation, je ne me souviens plus lesquelles, mais qui n'étaient pas loin de 2.5%, je crois alors qu'il n'y a pas eu 2.5% cette année pour les fonctionnaires malheureusement. Je ne parle pas des élus, je parle des fonctionnaires. Donc c'est la même chose. On n'est pas plus augmenter que les fonctionnaires, on a la même augmentation qu'eux. Ces mille cent quatre vingt quatre euros s'il n'est pas prévu qu'on les dépense, on les retrouvera dans le Compte Administratif. Et au Compte Administratif je ne ferai la part belle de vous expliquer pourquoi il reste mille cent quatre vingt quatre euros, il n'y a pas de souci. »

Jouda PRAT : « Peut être qu'ils ne resteront pas. »

Bernard BOULEY : « Si vos calculs sont bons, ils doivent rester. Je n'ai pas vérifié vos calculs. »

Jouda PRAT : « Si on fait la même chose qu'entre 2003 et 2004 ils ne resteront pas. Parce qu'entre 2003 et 2004 on a eu une augmentation de 1 189 euros. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est surréaliste ! Ils ne resteront pas parce que justement c'est exactement ce qu'il vous faut pour boucler le budget à 16 euros près comme l'année dernière. Monsieur BOULEY a donné l'explication. Il y a une augmentation indiciaire chaque année, une augmentation qui s'applique à tous et c'est normal que chaque année cela coûte un peu plus cher que l'année précédente où alors cela veut dire que les fonctionnaires auraient été augmenté de 0%. Et c'est vrai que la rémunération des élus est indexée sur celle des fonctionnaires. Donc, c'est normal qu'il y ait 1 000 euros de plus chaque année. Moi cela ne me choque pas. »

Jouda PRAT : « D'accord. C'est l'augmentation indiciaire. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	24	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, , Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nicole PASSEFORT, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD ,Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	8	Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENT</b>	1	Alain CROULLEBOIS,

**10) Décision Modificative N°3 : Budget Assainissement**

Bernard BOULEY : « Le budget assainissement nécessite une décision modificative pour une raison toute simple : au budget primitif ce n'est pas que l'on ait omis quelque chose, c'est la Perception qui nous donne les calculs d'amortissements or il manque 518 euros sur le compte 6152 et donc comme on est obligé au moment du Compte Administratif d'être « clean » sur ce compte là d'amortissement, on les reprend en dépense de fonctionnement sur le compte 6811. Donc il y a moins 518 et plus 518. Cela ne change rien. Ce n'est pas des dépenses nouvelles mais des modifications d'affectation. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	21	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, , Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD ,Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENT</b>	2	Alain CROULLEBOIS, Nicole PASSEFORT

## 11) Dotation Globale d'Équipement : Programmation 2006

Bernard BOULEY : « C'est un sujet que l'on côtoie tous les ans, mais nous avons peu l'habitude de le côtoyer à cette époque puisque habituellement, depuis plusieurs années, on délibère sur les demandes d'attribution de DGE au mois de janvier. Or, cette année, sans vraiment prévenir, c'est dans une note de la Préfecture qui date du vingt huit octobre que le Préfet nous demande de délibérer sur les demandes de DGE avant le trente novembre. Donc on peut principalement remercier les Services Techniques qui ont travaillé très fort pendant une semaine pour nous monter des dossiers techniques et financiers sur les demandes de DGE que l'on serait susceptible de faire pour l'année prochaine. Je vais vous les présenter.

Les demandes de DGE, depuis deux ans, doivent être recensées sur cinq postes seulement ; on ne peut pas en présenter plus, et par ordre décroissant d'importance, c'est-à-dire ce que l'on souhaite passer en premier, on le met en ordre N°1 etc... Je vous rappelle que l'année dernière nous avons été très gâtés, en fait cette année en 2005, parce que nous avons obtenu 105 %, plus que 100 %, de ce que l'on a demandé. Ce qui est un peu exceptionnel. Il ne faut pas s'habituer un peu trop à ça parce que vous allez voir que les demandes que nous faisons là, si on en a 100 %, on sera très à l'aise budgétairement à la fin de l'année prochaine. Mais ne rêvons pas !

Les demandes de cette année :

La première demande : vous le savez, nous allons restructurer la ferme de la rue de Milly en vue de faire un nouvel hôtel de ville. La première tranche de travaux qui vous a été présentée en réunion était de 825 000 euros donc on inscrit cette somme.

La deuxième réalisation est la création d'une classe élémentaire à l'école de la Sablière. On a fait une classe sur notre propre budget en 2005. On souhaite, à la demande des parents d'élèves, en réaliser une deuxième sur 2006. Donc si nous pouvons obtenir une subvention, ce sera bien.

Le troisième point, c'est l'acquisition de mobilier et de matériel comme tous les ans pour les classes et les cantines scolaires. On a monté la somme cette année parce qu'il y a un certain nombre de cantines scolaires pour lesquelles nous souhaitons renouveler le mobilier. Donc, il y a un peu plus de demandes que les années précédentes.

Le quatrième point : des travaux de mise en conformité et d'amélioration du chauffage dans les gymnases Rideau II et Violet.

Le cinquième et dernier point : le remplacement, pour une première tranche bien sûr, des huisseries à l'école primaire de la Verville, puisque nous avons terminé depuis 5 ans maintenant. Nous avons fait plusieurs tranches, nous avons terminé le remplacement des huisseries à l'école maternelle de la Verville. Donc là on attaquera l'école primaire. Ce sont des écoles assez anciennes et les huisseries sont en mauvais état.

Les montants correspondants, je vous les ai donnés :

- 825 000 euros pour le point 1
- 58 949 euros pour le point 2
- 78 305 euros pour le point 3
- 22 125 euros pour le point 4
- 184 245 euros pour le point 5

pour un total de 1 168 624 euros hors taxe sur lesquels on peut obtenir des subventions d'une façon variable en fonction des opérations et en fonction de la commission qui va attribuer ces subventions, soit entre 20 et 40 %.

Nous verrons budgétairement ce que nous inscrirons comme recettes correspondantes. L'intérêt à ce que le Préfet nous demande de faire ces demandes avant fin novembre, c'est que de son



côté, il s'engage à donner des réponses avant fin janvier. Dès lors, nous pourrions intégrer directement les recettes dans le budget avant son vote.

Danièle MULLER : « Lorsque nous avons visité ensemble la ferme rue de Milly, j'en étais restée à ce que ce n'était pas un nouvel Hôtel de Ville mais que c'était pour des services annexes à la mairie. Et maintenant, on met : « création d'un nouvel hôtel de ville ». Cela veut dire qu'on déménage, on ferme celle là ? »

Bernard BOULEY : « Madame MULLER, on l'a dit, administrativement, pour obtenir des subventions, il faut que ce soit la création d'un nouvel Hôtel de Ville. Alors, vous nous faites plaisir, on crée un nouvel Hôtel de Ville ! Si on aménage des locaux... »

Danièle MULLER : « Je ne suis pas sûre que ce soit très honnête. »

Bernard BOULEY : « Si c'est honnête, c'est quand même quelque part la vérité.»

Danièle MULLER : « Oui, mais Monsieur Le Maire voudrait bien avoir son petit château à côté ! Alors est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il n'y aura que des services administratifs ? »

Jouda PRAT : « Moi, j'ai souvent posé la question ! Est-ce que ce sera une nouvelle mairie ? On m'a répondu : non, ce sera des bâtiments administratifs. Et je me rappelle même qu'à la dernière réunion, on m'a dit : la mairie restera ici. »

Bernard BOULEY : « Il y a des termes dans l'administration française qu'il faut employer pour rentrer dans les dossiers de subvention. Vous avez dans le Parc de Villeroy une salle socio-éducative. Est-ce que vous pensez que c'est une salle socio-éducative ? Je vous aurais présenté le même dossier il y a quelques temps, vous m'auriez dit : attendez, c'est une salle des fêtes ! Si on avait demandé une subvention pour une salle des fêtes, on ne l'aurait pas eue. Nous avons demandé une subvention pour une salle socio-éducative, ce ne sont que des mots. La salle est la même, la fonction est la même et on a eu 40 % de subvention à l'époque. C'est exactement le même problème. Il y a des termes administratifs qu'il faut employer pour être éligible au titre des subventions. C'est la même chose avec la CAF, avec les sports, avec tout. »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, là on travaille quand même sur un projet très important. Est-ce que la Mairie restera ici ou ira t'elle de l'autre côté ? Est-ce que c'est vraiment un nouvel hôtel de ville ? Vous allez me répondre par oui ou par non. Le Conseil Municipal restera t'il ici ou pas ? »

Joël MONIER : « Il y a une forte chance que les réunions du Conseil Municipal aient lieu ici. »

Bernard BOULEY : « Jusqu'en 2008. »

Joël MONIER : « Après, ma foi, vous verrez ce que vous pouvez faire ! Si vous voulez changer de lieu, éventuellement Madame PRAT... ! »

Jouda PRAT : « Blague mise à part, ce sont de vraies questions. J'aimerais avoir des réponses nettes et précises. »

Joël MONIER : « Je vous ai répondu que jusqu'en 2008, nous aurons toujours nos Conseils Municipaux ici. »

Bernard BOULEY : « Pour terminer, on ne réouvre pas le débat sur la ferme. Il a été présenté un certain nombre de choses que l'on souhaitait y faire : déplacer le bâtiment administratif donc la comptabilité, le service du personnel, l'état-civil. On vous a mis des sommes en face ; il y en a pour 825 000 euros et on demande des subventions par rapport à cela. Alors il faut l'habiller avec des mots mais ce n'est pas pour cela que l'on déplace la Mairie. »

Jouda PRAT : « Mais quand on dit Hôtel de Ville, il faut être cohérent si on demande des subventions. On présente un projet. Alors là c'est le projet de l'Hôtel de Ville. J'ai toujours posé cette question pour essayer de comprendre. Pour ne pas voter n'importe comment, pour ne pas dire demain je ne savais pas. Comme là c'est juste pour « habiller », c'est cela que je comprends. Alors justement, dans votre dossier, pourquoi ne pas mettre bâtiment neuf. Là vous auriez présenté en B1 ou B'1 cela aurait été plus cohérent, parce que B1, B1 c'est la même chose. C'est vrai qu'un mathématicien quand il voit cela, vous êtes scientifique Monsieur Le Maire, cela ne vous choque pas ? Je ne suis pas scientifique et cela me choque . »

Joël MONIER : « Vous me faites plaisir en disant que je suis scientifique, ce n'est pas le cas, je pense que je suis plutôt littéraire. Mais je ne vais pas vous parler de ma vie. »

Jouda PRAT : « Ah, mais comme vous avez fait dentaire... »

Joël MONIER : « Mais vous me faites plaisir en disant que je suis un scientifique. »

Jouda PRAT : « Bon maintenant je comprends que vous êtes littéraire. Donc il faut mettre B'1, c'est plus cohérent. »

Joël MONIER : « Monsieur REYNAUD, vous avez une petite question qui vous démange ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas une question, c'est une observation. C'est pire ! Simplement je trouve ce débat sur l'hôtel de ville un peu surréaliste. J'ai l'impression, qu'on dit : il faut présenter les choses pour avoir un maximum de subvention comme cela « c'est pas nous qu'on paiera »!!! Le problème, c'est quand même nos impôts qui paieront parce que l'Etat, l'argent correspondant, il ne l'invente pas. On le paye aussi. Donc la vraie question, si nous sommes des gens responsables, c'est de se dire : est-ce qu'il est normal que le contribuable de Mennecy et le contribuable Français payent cette somme là pour ça et est-ce que du coup, il est normal d'avoir les subventions qui vont avec ? C'est la seule vraie question. Je répète que nous ne sommes pas favorables, bien entendu c'est cohérent, à demander une subvention pour cela. De toute façon, notre argent est celui du contribuable qui paiera.

Donc il ne faut pas croire que c'est parce qu'on enrobe bien le dossier... cela fait du bien à Mennecy et pas au contribuable français donc au contribuable menneçois.

Deuxièmement, et Monsieur Bernard BOULEY l'a dit tout à l'heure, on présente les dossiers dans un ordre de priorité en fonction de ce que l'on veut absolument. Je l'ai déjà dit l'année dernière car c'était le même problème, et on va me dire que c'est mieux de présenter cela comme ça pour être sûr d'avoir des subventions sur les grosses sommes, je connais la réponse, c'est le même processus intellectuel que tout à l'heure, mais je suis choqué que des travaux de mise en conformité et d'amélioration du chauffage au gymnase, qui sont consécutifs à un rapport d'un organisme de contrôle qui dit que c'est dangereux, soient mis en priorité 4 alors que l'on met en priorité 1 la restructuration et l'extension de la ferme de la Verville qui n'est pas strictement critique et indispensable dans la gestion de priorité. Mais j'apprécie la création de la classe élémentaire à l'école La Sablière en position 2. C'est effectivement quelque chose de prioritaire ainsi que le mobilier et les matériels. Mais moi, je préférerais de loin, que l'on

mette les travaux de mise en conformités et d'amélioration des chauffages des gymnases avant, parce que c'est une question de sécurité, tout simplement. Je vous rappelle que c'est du chauffage au gaz. Et avec le gaz, il faut faire attention à ce que l'on fait ! De même que les huisseries à l'école de la Verville me paraissent quelque chose d'important à remplacer. Nous sommes, à part le projet de l'Hôtel de Ville, plutôt en phase avec les choix qui ont été faits. Mais nous ne voterons pas pour ces demandes de DGE pour les raisons que j'ai évoquées, parce qu'il y a premièrement une malhonnêteté intellectuelle et deuxièmement un réel problème de gestion des priorités dans ce dossier. Et puis, de toute façon, nous ne sommes pas d'accord avec le projet de la rue de Milly tel qu'il nous a été présenté jusqu'à présent. »

Jouda PRAT : « Nous allons nous abstenir parce que nous ne sommes pas d'accord avec la ferme de Milly depuis longtemps. Et là, telle qu'est faite la présentation, c'est encore pire parce que Monsieur MONIER, si on demande des subventions, il faut vraiment présenter un projet ficelé et ce n'est pas la peine de mentir pour avoir des subventions. Si on obtient des subventions, c'est que l'on présente un vrai projet. Et avec ce projet, nous n'avons jamais été d'accord. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	21	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, , Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD ,Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENT</b>	2	Alain CROULLEBOIS, Nicole PASSEFORT

**IV / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

12) Transfert de personnel à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

Daniel BAZOT : « Le 29 septembre le Conseil Municipal a délibéré pour voter le transfert de la compétence Ordures Ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2006, à la CCVE. Nous vous proposons, dans la même logique, de transférer le personnel, c'est-à-dire de transférer un agent qui actuellement travaille à 100 % pour les ordures ménagères sur la commune, à la Communauté de communes. Est-ce que vous avez des questions ? »

Jouda PRAT : « Excusez-moi, mais j'aimerais bien que tout ce qui a été dit sur la ferme de Milly figure dans le compte rendu. On est d'accord pour les écoles et tout, mais pas pour la ferme de Milly. Donc tout ce qui a été dit, les questions posées, devront figurer dans le compte rendu. Je veux un compte rendu tel qu'il a été fait la dernière fois. C'est bien comme ça. »

Joël MONIER : « On va continuer dans la qualité Madame. »

Michel BOUCHERY : « Y aura t'il transfert d'un autre personnel chargé des problèmes environnement / ordures ménagères ? »

Daniel BAZOT : « Absolument pas. »

Michel BOUCHERY : « Même à temps partiel ? »

Daniel BAZOT : « Même à temps partiel. Il y aura par contre une convention qui sera faite avec la CCVE pour payer une partie du salaire de la personne qui gère en tant que chef de service la partie ordures ménagères. Mais la personne elle-même ne sera pas transférée puisque ce n'est que 30 % de son temps.

Vous avez dans le dossier un projet de convention entre la commune de Mennecey et la CCVE puisque la personne que nous proposons de transférer restera sur la commune de Mennecey en tant que lieu de travail. »

Jouda PRAT : « Peut-être qu'après elle ne restera pas à Mennecey ? »

Daniel BAZOT : « Pour l'instant, ce que l'on a justifié, c'est que cette personne était occupée à 100 % pour les besoins de Mennecey au niveau des ordures ménagères. Pour l'instant, nous souhaitons que cette personne reste effectivement sur la commune de Mennecey. »

Jean-louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Pour Monsieur BOUCHERY : nous aurons effectivement des mises à disposition partielles. Les agents passeront après avis de la Commission Paritaire. Là, ce ne sont pas des agents transférés. »

Jouda PRAT : « Une question Monsieur BAZOT. J'aimerais avoir votre sentiment : est-ce qu'il y a une éclaircie dans le ciel des ordures ménagères ? »

Daniel BAZOT : « Je ne suis pas Madame SOLEIL ! Je ne sais pas. Madame PRAT, il me semble que vous devez lire les journaux. Il y a eu des publications ces derniers temps concernant cela. »

Jouda PRAT : « Je ne veux pas l'avis des journaux. Je veux votre avis Monsieur BAZOT. Vous avez fait un travail sérieux. »

Daniel BAZOT : « Mon avis n'a pas changé. »

Joël MONIER : « Il y a quelques cumulus ! »

Jouda PRAT : « C'est juste ce que je voulais savoir. »  
Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	30	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	2	Alain CROULLEBOIS, Nicole PASSEFORT

**13) Création d'un poste de puéricultrice cadre de santé**

Daniel BAZOT : « La directrice de la Ribambelle nous a quitté en début d'année 2005 et depuis cette date nous recherchons une nouvelle directrice. Après bien des efforts, nous avons trouvé une candidate. Celle-ci est puéricultrice cadre de santé. Nous n'avons pas de poste disponible. Nous vous proposons de créer ce poste pour permettre l'embauche de cette directrice à partir du 1<sup>er</sup> décembre. »

Pas de question.

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, , Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Alain CROULLEBOIS, Nicole PASSEFORT

Sujet supplémentaire : Proposition de motion sur les modifications possibles des couloirs aériens en Essonne.

Joël MONIER : « Vous avez vu mes Chers Collègues, que sur les tables nous avons mis une proposition de motion sur les modifications possibles du couloir aérien en Essonne. Cela fait suite à une proposition faite par notre sénatrice, Madame Claire-Lise CAMPION. Si nous n'avons pas trop de soucis avec le passage des avions sur la commune, je pense qu'il est de la solidarité d'aider les communes qui elles ont ce genre de problème. Je vous demanderai simplement si vous êtes d'accord pour que nous soyons aussi dans le processus d'intervention, si il y a des interventions à faire, pour aider les communes qui sont en difficulté avec les passages aériens et le fait que la DGAC ne remplit pas tout à fait son rôle. »

Jouda PRAT : « Je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur MONIER sur le fait que la DGAC ne remplisse pas son rôle. La DGAC fait un travail sérieux. Rien n'est fait à la légère là-bas. »

Joël MONIER : « Vous avez raison. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je voudrai en profiter pour souligner le travail énorme que fait la sénatrice Claire-lise CAMPION sur ce dossier. C'est vraiment impressionnant. A partir du moment où c'est elle qui demande que nous prenions cette délibération, nous serons bien entendu des deux mains Pour cette délibération ! »

Joël MONIER : « C'est vrai qu'elle est très sympathique. Elle s'est peut-être trompée de camp, mais elle est très bien ! Ceci est en aparté... »

Jean-Paul REYNAUD : « Je le lui répèterai ! »

Joël MONIER : « J'ai des entretiens avec elle qui sont de qualité. C'est une personne tout à fait appréciable et appréciée. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois qu'effectivement cette motion, dans la mesure où elle exige une certaine transparence, une communication qui va bien, est tout à fait respectable. Il faut le faire. Ceci dit, pour abonder dans le sens de Madame PRAT, le dossier est techniquement très compliqué. Un certain nombre d'entre nous autour de cette table prennent l'avion et sont bien content de pouvoir le faire à Orly notamment. Il faut être très prudent car techniquement, nous ne sommes pas compétents. Mais ce qui est certain, c'est que toutes les informations et toute la transparence sont indispensables compte tenu des décisions qui seront prises. Donc oui à la transparence. Modifier les couloirs aériens, il faudra peut-être, je crois qu'il ne faut pas être totalement obtus contre ça. Mais il faut le faire en toute connaissance de cause. »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Bernard BOULEY, Josette LACOMME, , Daniel MOIRE, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Alain CROULLEBOIS, Nicole PASSEFORT

Joël MONIER : « Deux dernières informations. Notre prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 décembre, un mercredi, et ensuite, je ne sais pas si vous avez reçu mon courrier, mais dans le cadre de notre amitié avec nos amis de Renningen, nous souhaiterions organiser un Conseil Municipal informel, mais public, qui aura lieu le samedi 19 novembre en présence du Conseil Municipal des Jeunes de Renningen, sous la houlette de Monsieur Le Bourgmestre. Je souhaite que ce Conseil Municipal prenne une allure qui soit comparable à celle que nous vivons de façon formelle. Je trouverai gênant que nous soyons peu nombreux en tant qu'élus autour de la table. Je pense que pour rendre la politique estimable au niveau des communes, il serait bon de faire voir aux jeunes que nous sommes responsables et je compte sur votre présence le 19 à 9h30. Il y aura également des jeunes du collège et du lycée. Donc nous ferons un Conseil Municipal dans cette salle à 9h30 le 19. »

Jouda PRAT : « Nous débattons de certains sujets ? »

Joël MONIER : « Non, nous laisserons surtout la parole aux jeunes pour qu'ils puissent nous faire part de leurs préoccupations et de la façon dont ils conçoivent la vie politique d'une commune. Ce qui veut dire que nous sommes des adultes conscients et responsables, la moindre des choses, c'est que nous soyons présents.

Voilà, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et un bon match de football pour ceux qui aiment ça ! »

**Le Maire,**

**Joël MONIER.**